

Bulletin municipal (2024)

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Habitat, environnement, commerces et services... : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) dessine le territoire du Mâconnais Sud Bourgogne à l'horizon 2040

Initié début 2019, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) concerne les quatre intercommunalités du bassin de vie de Mâcon : les communautés de communes du Clunisois, du Mâconnais Tournugeois, de Saint-Cyr Mère Boitier entre Mâconnais et Charolais



ainsi que la communauté Mâconnais Beaujolais Agglomération.

Le SCoT du Mâconnais Sud Bourgogne fixe des objectifs à l'horizon 2040 en matière d'habitat, de commerces, d'économie, de déplacements, de paysage, d'environnement... Il est élaboré par les élus locaux qui participent aux instances du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Mâconnais Sud Bourgogne.

Ce SCoT commencera à produire ses effets à partir du début de l'année 2025, suite à la consultation des partenaires et à l'enquête publique. Ses principales orientations tendent à améliorer le bien-être et la qualité de vie des habitants.

Ainsi, le SCoT vise à renforcer les centres des communes, afin de développer une vie locale et de limiter la consommation de foncier ainsi que les déplacements. Chaque commune doit définir sa centralité où les commerces pourront s'implanter et à proximité de laquelle les nouveaux logements et les équipements seront installés en priorité. En dehors de ces centres, quelques zones commerciales périphériques sont identifiées : elles ne pourront plus s'étendre à l'avenir et elles ne pourront plus accueillir que des commerces de grande surface.

Il fixe un objectif d'aménagement (réhabilitation et construction) de logements à l'horizon 2040 en fonction des perspectives d'augmentation de la population. Ces logements seront aménagés en priorité dans la partie déjà urbanisée des communes. Une densité minimale moyenne est imposée en fonction de la taille de la commune. Au total, il s'agit, pour l'ensemble du territoire du SCoT, de freiner l'artificialisation des sols.

Les zones d'activités économiques consommeront également moins de foncier et leur qualité sera améliorée pour offrir de meilleures conditions de travail et pour améliorer la qualité des paysages.

Des espaces naturels seront protégés afin d'enrayer la perte de biodiversité au bénéfice de la flore et de la faune locales. Pour préserver les paysages, le SCoT demande aux communes de repérer le petit patrimoine ou certains arbres. Il protège les points de vue et la silhouette de certains villages.

Enfin chaque commune pourra identifier des itinéraires cyclables et piétonniers.

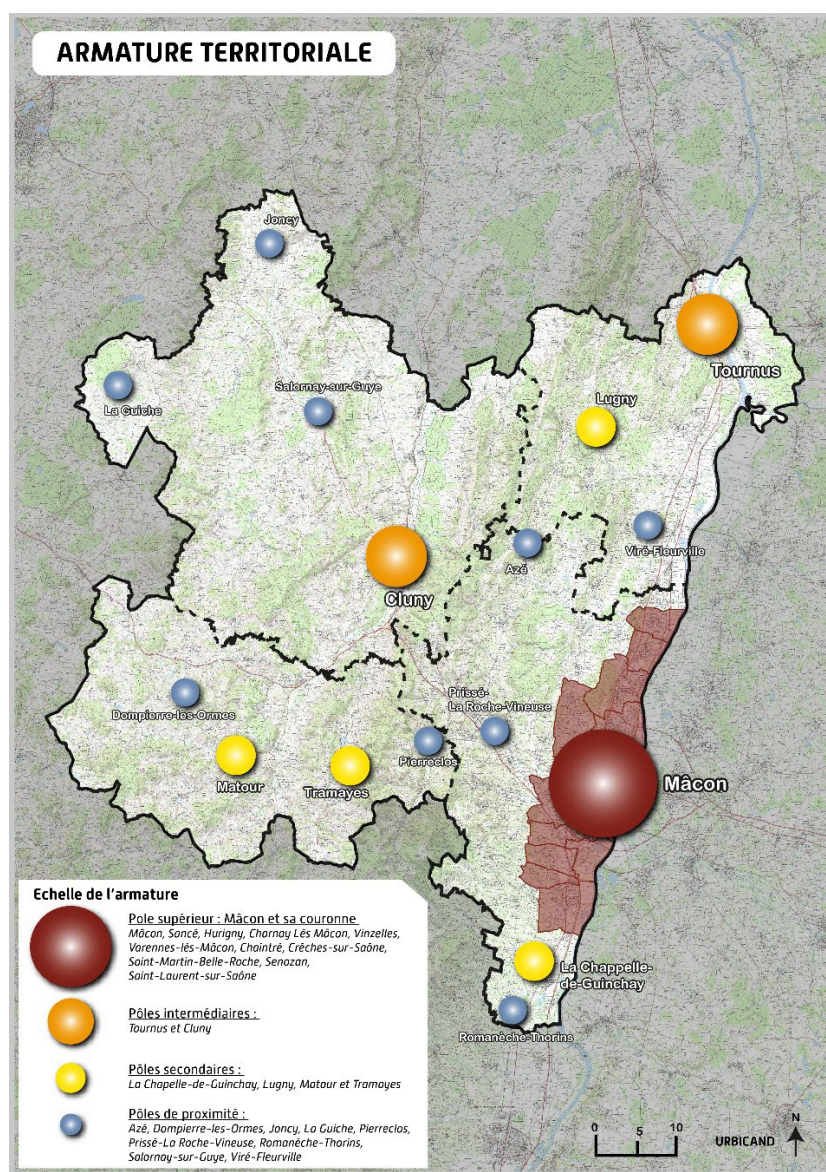
A partir de 2025, les prescriptions du SCoT s'appliqueront aux documents d'urbanisme communaux (plans locaux d'urbanisme) et, par ricochet, aux autorisations d'urbanisme.



Pour en savoir plus : www.maconnais-sud-bourgogne.fr

PETR Mâconnais Sud Bourgogne - 367, Chemin de la Verchère 71850 Charnay-lès-Mâcon

Illustrations SCOT :



Santé environnementale

Espèces invasives : tous concernés !

CÔTE FLORE

- **Ambroisie**

L'ambroisie à feuille d'armoïse, plante annuelle originaire d'Amérique du Nord, invasive en France, est à l'origine de graves nuisances.

POLLEN
ALLERGISANT

ESPÈCE
HAUTEMENT
INVASIVE

CÔTE FAUNE

- **Moustique tigre**

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est implanté dans le département de Saône-et-Loire depuis 2014 et depuis il n'a eu de cesse d'augmenter sur le territoire.

MALADIES

CHIKUNGUNYA,
DENGUE ET
ZIKA

TÂCHES
BLANCHES
SUR LE CORPS
ET LES
PATTES

PETITE
TAILLE



- **Chenille processionnaire**

Ce petit hôte a été ajouté à la liste des espèces dont la prolifération est nuisible à la santé humaine (Décret n° 2022-686 du 25 avril 2022).



POILS
URTICANTS/
ALLERGISANTS

CONTACT
CUTANÉ OU
PAR
INHALATION

- **Frelon asiatique**

Il raffole de nos abeilles et s'attaque avec véhémence à celles-ci lors de leurs sorties de ruches afin de nourrir ses larves. Alors, pensons à notre environnement et préservons l'apiculture !

PLUS PETIT
QUE LE
FRELON
EUROPÉEN

ABDOMEN
NOIR ET
PATTES
JAUNES ET
NOIRES

NID AVEC
TROU SUR LE
CÔTÉ ET
FERMÉ EN
BAS

RISQUE
ALLERGIQUE

LUTTER CONTRE L'AMBROISIE : LES PARTENAIRES MOBILISÉS EN MÂCONNAIS

Pourquoi lutter contre l'ambrosie ?

L'ambrosie est une plante annuelle envahissante, dont le pollen est à l'origine de fortes réactions allergiques. L'allergie à l'ambrosie apparaît après plusieurs années d'exposition à son pollen. Le pic de pollinisation survient à la fin du mois d'août voire au mois de septembre.

L'ambrosie **constitue également une menace importante pour les agriculteurs**. La présence d'ambrosie dans certaines parcelles agricoles peut entraîner notamment une perte de rendement totale ou partielle, des charges supplémentaires de désherbage et travail du sol, mais surtout nécessite une gestion à long terme conséquente à un stock semencier important et une dormance allant jusqu'à 10 ans.

Très envahissante, l'ambrosie est en pleine progression dans notre région.

Tous acteurs de la lutte contre l'ambrosie

Les 8 départements de la région Bourgogne Franche-Comté disposent d'arrêtés préfectoraux imposant les mesures à mettre en œuvre pour prévenir son apparition et lutter contre sa prolifération.

- **Les préfets de département** arrêtent les mesures à mettre en œuvre sur leur territoire en fonction du contexte local, et notamment du niveau de présence des ambrosies et du type de milieux infestés (sols agricoles, bords de route, zones de chantier, terrains de particuliers...);
- **Les collectivités territoriales** peuvent participer à la mise en œuvre des mesures définies par le Préfet, notamment en désignant un ou plusieurs référents territoriaux dont le rôle est, en particulier, de repérer la présence de ces espèces, de participer à leur surveillance et d'informer les personnes concernées des mesures de lutte pouvant être appliquées sur leurs terrains ;
- **Chaque particulier ou chaque entreprise privée** est susceptible d'être concerné pour mettre en œuvre des mesures permettant de lutter contre cette infestation (arrachage de pieds d'ambrosie, etc.).

COMMENT PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE ?



Trois modes de signalement possibles :

- Sur internet : <https://www.signalement-ambrosie.fr/>
- Par mail : contact@signalement-ambrosie.fr
- Par téléphone : 0 972 376 888



Pour en savoir plus : www.maconnais-sud-bourgogne.fr

PETR Mâconnais Sud Bourgogne - 367, Chemin de la Verchère 71850 Charnay-lès-Mâcon

MOUSTIQUE TIGRE, NOUS AVONS TOUS UN RÔLE À JOUER !



Le reconnaître

- Silencieux et diurne, il pique plutôt le jour, il apprécie généralement de voler autour des chevilles ;
- Rayé blanc et noir ;
- Mesure moins de 0,5 centimètre.

Moustique tigre : quels risques pour sa santé ?

Dans la plupart des cas, la **piqûre de moustique tigre est bénigne et disparaît en quelques jours**. Il peut arriver, dans certains cas, que le moustique tigre **transmette des maladies virales potentiellement graves (dengue, chikungunya, zika) par le biais de ses piqûres**.

Concrètement, le moustique **se contamine avec une de ces maladies en piquant une personne malade, revenant d'un voyage dans les zones tropicales où circulent ces virus**. Après une incubation de 2 à 3 jours, il peut ensuite transmettre le virus en piquant une autre personne.

Comment éviter les piqûres de moustiques tigres ?

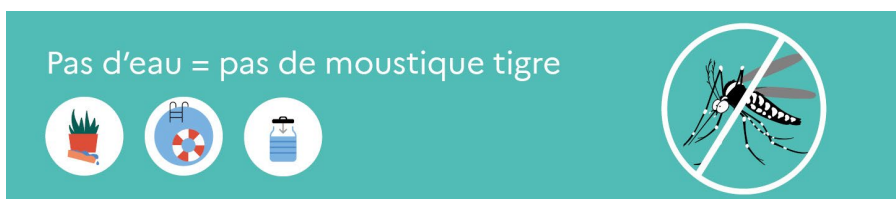
Lorsque vous êtes à l'extérieur (jardin, terrasse, balades etc.) :

- Veillez à adopter des bons réflexes en portant des vêtements longs, amples et clairs qui couvrent au maximum votre corps.
- Appliquez des répulsifs cutanés sur les zones non couvertes par des vêtements. *Utilisez une moustiquaire pour poussette si vous vous baladez avec votre bébé.*

A l'intérieur de votre logement :

- Empêchez les moustiques de rentrer chez vous, même si le moustique tigre vit plus généralement à l'extérieur. Pour cela :
- Installez des moustiquaires sur les portes et fenêtres que vous souhaitez garder ouvertes durant la journée. *Installez une moustiquaire autour du lit de votre bébé.*

Éviter son implantation



Avant de voler et de piquer, les moustiques se développent dans l'eau, sous forme de larves. Chacun peut avoir les bons gestes pour éviter la prolifération d'*Aedes albopictus* en supprimant les petits réservoirs d'eau stagnante :

- Vider les soucoupes sous les pots de fleurs, gamelles des animaux, replis des bâches, seaux, pieds de parasol...
- Couvrir hermétiquement les récupérateurs d'eau ;
- Ranger (à l'abri de la pluie) les jouets, brouettes, seaux, arrosoirs ;
- Entretien des gouttières, rigoles et chenaux ;
- Jeter déchets et pneus usagés ;
- Créer un équilibre dans les bassins d'agrément : les poissons mangent les larves de moustique.

Il faut donc prévoir de renouveler ces gestes :

- Chaque semaine entre avril et novembre ;
- Après chaque averse de pluie durant toute l'année ;
- Avant et après une absence de plusieurs jours de votre domicile.

La lutte contre le moustique tigre, c'est l'affaire de tout le quartier !

Le moustique tigre évolue dans un périmètre de 150 mètres autour de son lieu de naissance.

Voyageurs dans les zones à risque

- Se protéger des piqûres de moustique ;
- Continuer de se protéger de ces piqûres au retour, durant 3 semaines ;
- Consulter sans attendre un médecin en cas de symptômes car seule la déclaration à l'ARS permet de déclencher les mesures de lutte anti-vectorielle.



Pour en savoir plus : www.maconnais-sud-bourgogne.fr

PETR Mâconnais Sud Bourgogne - 367, Chemin de la Verchère 71850 Charnay-lès-Mâcon

SIGNALER : On compte sur vous !
www.signalement-moustique.fr
www.signalement-ambroisie.fr
<https://frelonasiatique.mnhn.fr/signaler-informations/>

INFOS VOYAGEURS :

Les personnes se rendant dans les zones où circulent les virus du chikungunya, de la dengue ou du zika, doivent se protéger des piqûres de moustiques sur place, mais également à leur retour.
 En cas de douleurs articulaires ou musculaires, maux de tête avec ou sans fièvre, consulter son médecin traitant
 (Source : ARS Bourgogne-Franche-Comté)



La Checklist

anti moustique tigre

Le moustique tigre vit dans un rayon de 150 m.
 Il est donc né chez vous ou pas loin !

Pour s'en débarrasser, une seule solution :
 supprimer les eaux stagnantes où il pond ses œufs et prolifère...

Rangez

à l'abri

- Brouettes
- Seaux et arrosoirs
- Jouets d'enfant, même les plus petits
- Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- Poubelles
- Caisses, pots...
- Remorques et matériel de chantier (tuiles...)

Videz

au moins après chaque pluie

- Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
- Gamelles pour animaux
- Pieds de parasol
- Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
- Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
- Pluviomètres
- Eléments de décoration
- Bref, vous avez compris : tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !

Nettoyez

pour faciliter l'écoulement des eaux

- Gouttières, chéneaux
- Regards d'eau de pluie
- Rigoles ouvertes ou couvertes de grille
- Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, éviers...)

Couvrez

avec un voile ou une moustiquaire

- Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort tranquille par la gouttière... Supprimez régulièrement les larves, sinon c'est un peu le «Club Med» pour lui !)
- Bidons et fûts devant rester dehors

Entretenez

- Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
- Bassins et mares (mettez-y des poissons friands de larves !)
- Terrasses sur plots
- Caillebotis
- Pompes de relevage
- Bornes d'arrosage

COUPEZ L'EAU
 aux moustiques tigres !

et passez le message à votre voisin !

Photos (mauvais) souvenirs



Avec LEADER, l'Europe s'engage en Mâconnais Sud Bourgogne !

Créé en 1991, LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un programme de financement européen dont l'objectif est de soutenir le développement des territoires ruraux en finançant des actions et projets locaux.

En janvier 2023, le Conseil régional Bourgogne Franche-Comté a sélectionné 22 territoires pour le nouveau programme LEADER 23-27, dont le Mâconnais Sud Bourgogne. C'est la deuxième fois que le PETR porte ce programme.

Notre territoire bénéficie ainsi d'une enveloppe de 1 554 059 € dont 1 354 059 € consacrés au financement de projets.

Ces projets devront s'inscrire dans la stratégie du territoire et dans une des 3 fiches-actions ci-dessous :

- **Fiche-action 1 : Renforcer l'attractivité et la résilience des centralités et des centres-bourgs**
- **Fiche-action 2 : Faire de la vie sociale et culturelle un réel facteur d'attractivité**
- **Fiche-action 3 : Conforter les dynamiques touristiques**

Ils devront également être sélectionnés par un Comité de programmation, instance décisionnelle et opérationnelle du programme LEADER. Ce Comité est composé de 24 membres : 12 élus du territoire et 12 membres de la société civile.

Au 1^{er} septembre 2024, 10 porteurs de projets ont sollicité une subvention LEADER pour financer leur projet. Ils ont tous un objectif commun : renforcer l'attractivité et la plus-value de notre territoire tout en intégrant la notion de préservation de l'environnement.

PORTEUR DE PROJET	PROJET
Communauté d'agglomération MBA	Aménagement de sentiers de randonnée
Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier	Aménagement de logements pour personnes âgées autonomes
Communauté de communes du Clunisois	Aménagement de sentiers de randonnée
Office de tourisme Verts Vallons de Sud Bourgogne	Remplacement des panneaux Relais Information Randonnée
Mairie de Viré	Aménagement de centre-bourg et de chemins piétonniers
Mairie de Laizé	Réhabilitation de la maison Desroches pour l'aménagement de logements et d'un espace associatif
Mairie de Jalogny	Aménagement de centre-bourg
Mairie de Chissey-lès-Mâcon	Aménagement du hameau de Lys
Mairie de La Vineuse-sur-Frégande	Aménagement des centres-bourgs de Donzy-le-National et de Vitry-lès-Cluny
Mairie de Péronne	Rénovation de l'ancien Relais de Poste pour l'aménagement de logements



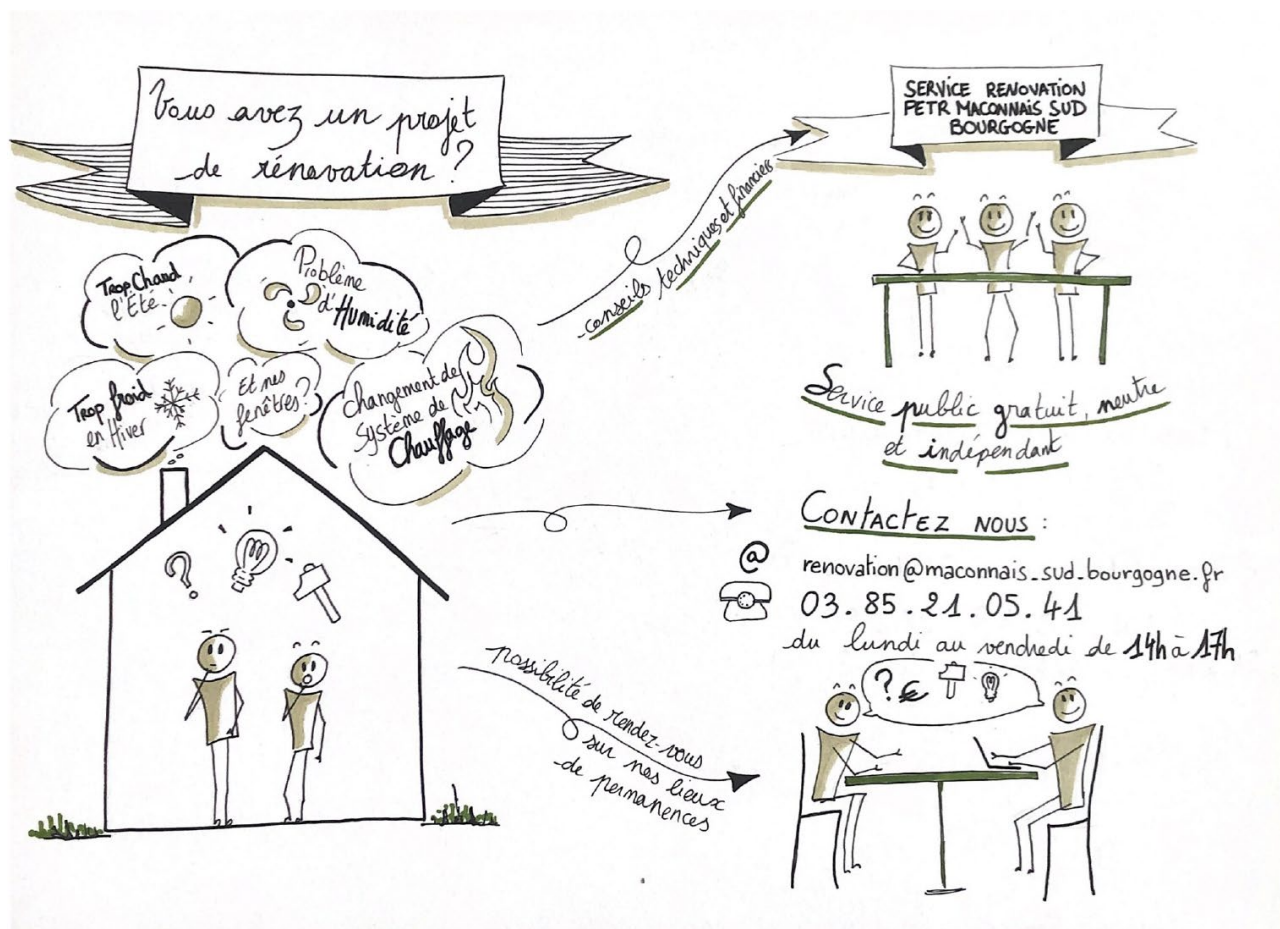
COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Pour en savoir plus : www.maconnais-sud-bourgogne.fr

PETR Mâconnais Sud Bourgogne - 367, Chemin de la Verchère 71850 Charnay-lès-Mâcon

Le PETR Mâconnais Sud Bourgogne fait partie du réseau national France Rénov'



Ayez le réflexe **France Rénov'**, avant tous travaux de rénovation dans votre logement, contactez nos conseillers **France Rénov'** pour de l'adaptation dans votre logement, pour faire des économies d'énergies... ! C'est le meilleur moyen de se renseigner gratuitement et efficacement auprès d'interlocuteurs indépendants des entreprises.

Il est difficile pour un particulier d'engager des travaux de rénovation pour économiser de l'énergie : les techniques complexes d'isolation, les modes de chauffage alternatifs, les aides financières multiples, les priorités pour une meilleure efficacité, ce sont autant de questions plutôt réservées aux spécialistes. **C'est pourquoi, nos Conseillers France Rénov' accompagnent gratuitement tous les habitants des 120 communes du PETR Mâconnais Sud Bourgogne.**

Permanence téléphonique : du lundi au vendredi de 14h à 17h - 03 85 21 05 41



Pour en savoir plus : www.maconnais-sud-bourgogne.fr
PETR Mâconnais Sud Bourgogne - 367, Chemin de la Verchère 71850 Charnay-lès-Mâcon